

EXERCICE DES DROITS DE VOTES

NEXTSTAGE AM

Rapport au 31 décembre 2024

1. Objectifs

Le présent rapport a pour objectif de présenter un compte rendu de la mise en œuvre de la politique de vote et d'engagement actionnarial de NextStage AM auprès des sociétés financées pour le compte de ses investisseurs.

2. Rappel des références réglementaires

Les conditions d'exercice de ces droits de vote ont été fixées aux articles L.533-22 et R.533-16 du Code monétaire et financier (le « **CMF** »).

En applications des dispositions de la Directive (UE) 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires (Directive dite « droit des actionnaires » transposée par le Décret 2019/1235 du 27 novembre 2019), et conformément à l'article R.533-16 du CMF, NextStage AM met à la disposition du public sur son site internet un compte rendu annuel de la mise en œuvre de sa politique de vote et d'engagement actionnarial mentionné au I de l'article L. 533-22 qui comprend notamment :

- Une description générale de la manière dont les droits de vote ont été exercés ;
- Une explication des choix effectués sur les votes les plus importants ;
- Des informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote ; et
- L'orientation des votes exprimés durant les assemblées générales, cette information pouvant exclure les votes insignifiants en raison de leur objet ou de la taille de la participation dans la société.

Conformément au II de l'article R.533-16 du CMF, une ou plusieurs de ces informations peuvent ne pas figurer dans le rapport annuel si les motifs pour lesquels elles ont été écartées y figurent.

3. Description de la politique de vote et d'engagement actionnarial 2023

La politique de vote et d'engagement actionnarial de NextStage AM présente l'organisation dont la finalité est de :

- Rendre compte des conditions dans lesquelles NextStage AM intègre son rôle d'actionnaire dans sa stratégie d'investissement ; et

- Décrire quand et comment sont exercés les éventuels droits de vote détenus dans les véhicules gérés afin que ces droits bénéficient exclusivement au véhicule géré concerné et à ses investisseurs.

Les droits attachés aux titres de sociétés financées par les véhicules gérés ont été exercés conformément à la politique de vote et d'engagement actionnarial de NextStage AM disponible sur le site internet de la société (www.nextstage-am.com).

4. Exercice des droits de vote 2024

NextStage AM exerce les droits d'actionnaires et les droits de vote dans les participations (les « **Participations** ») détenues par les véhicules gérés en appliquant les principes généraux suivants :

- Assurer le suivi des opérations des Participations ;
- Garantir que les droits de vote sont exercés conformément aux objectifs et à la politique d'investissement du véhicule géré en question ;
- Prévenir ou gérer tout conflit d'intérêts résultant de l'exercice des droits de vote.

Conformément à sa politique de vote et d'engagement actionnarial, NextStage AM a déterminé un seuil minimum de détention de titres en dessous duquel elle considère qu'elle ne bénéficie pas d'une Participation effective et influente dans la vie de la Participation en exerçant ses droits de vote. Ce seuil de détention est fixé en pourcentage du nombre de droits de vote en circulation et s'élève à 1%.

4.1 Périmètre de vote aux assemblées générales

Le nombre de Participations cotées dans lesquelles NextStage AM détient plus de 1% des droits de vote en circulation s'élève à 29 au 31 décembre 2024.

Sur ces 29 Participations, le nombre total d'assemblées générales ayant eu lieu au cours de l'année 2024 est de 33.

4.2 Mode d'exercice des droits de vote – Recours à des conseillers en vote

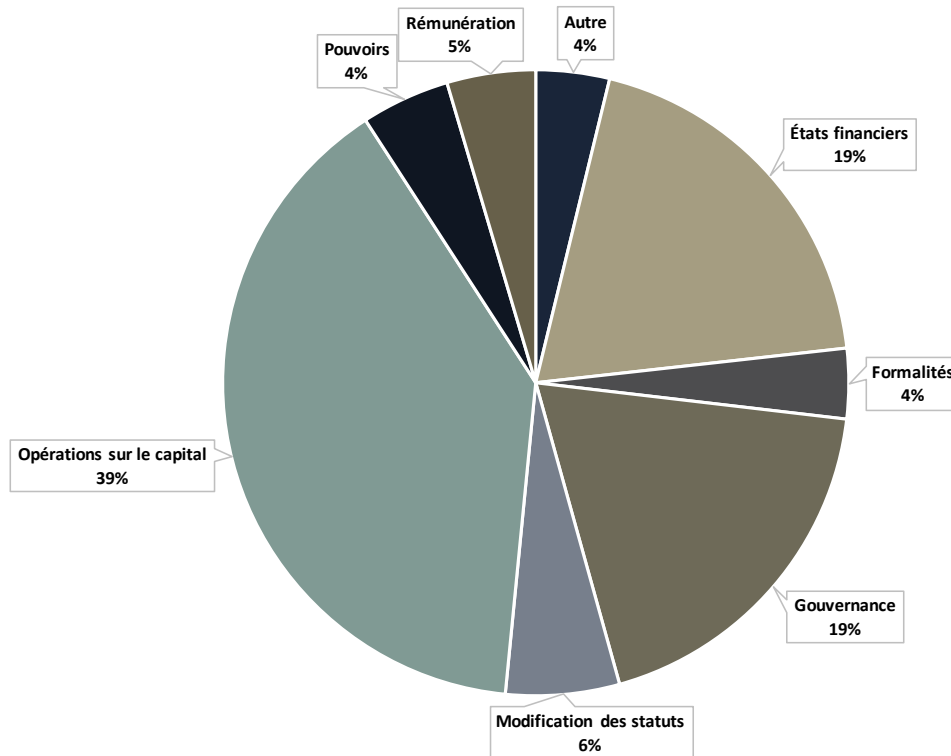
NextStage AM a exercé ses droits de vote pour 33 assemblées générales sur 33 ayant eu lieu dont :

- 1 vote sur place,
- 32 votes par correspondance en conformité avec la politique d'exercice des droits de vote de NextStage AM ;
- 0 votes non réalisés en raison d'une absence de disponibilité au moment du vote ;
- 0 votes non réalisé en raison de la cession d'une Participation ; et

A ce jour, NextStage AM ne fait pas appel à des conseillers de vote mais prend part au vote dans les assemblées générales des Participations des véhicules gérés.

4.3 Classification des résolutions proposées

Au global, ce sont 1158 résolutions qui ont été proposées sur le périmètre des Participations de NextStage AM. La répartition de ces résolutions est la suivante :



4.4 Non-respect de la politique de vote

NextStage AM n'a pas été confrontée à une situation l'obligeant à ne pas respecter sa politique de vote et d'engagement actionnarial.

4.5 Situations de conflit d'intérêts

NextStage AM n'a pas été confrontée à une situation de conflit d'intérêts.

5 Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières des entreprises, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Conformément à sa stratégie d'investissement, NextStage AM investit dans des sociétés entrepreneuriales de croissance à moyen et long terme au travers de ses fonds gérés. Elle met au service des PME et ETI qu'elle accompagne son expertise autour de 5 axes d'accompagnement : la croissance externe, l'internationalisation, le renforcement des

équipes et l'optimisation financière. Le suivi des Participations couvre la stratégie générale des Participations en portefeuille (analyse financière, gouvernance, structure de capital).

En tant que signataire, depuis 2012, des Principes pour l'Investissement Responsable (« **PRI** ») de l'ONU, la Société intègre également les questions Environnementales, Sociétales et de Gouvernance (« **ESG** ») dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements ainsi que dans ses politiques et pratiques d'actionnaire responsable, toutefois, elle n'en fait pas, concernant les fonds concernés par l'instruction AMF n°2020-03, un élément (central ou réduit) de communication.

Certaines Participations sont invitées annuellement à répondre à un questionnaire géré par Gaïa Rating (EthiFinance) qui couvrent 141 critères ESG. Ces Participations sont les sociétés du portefeuille que Gaïa Rating aura décidé d'inclure dans son reporting annuel. Cet exercice permet à NextStage de faire des points d'étape et d'accompagner les Participations.

6 Annexe 1 – Votes contres lors des assemblées générales

Type de proposition	# total vote contre	# vote contre	Société	Date AG
Opération sur le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ou assimilé	66	2	ALTHEORA SA	29-May-2024
		4	ARCURE SA	18-Jun-2024
		5	COGRA 48	18-Oct-2024
		6	GROUPE TERA SA	26-Jun-2024
		4	HUNYVERS	09-Feb-2024
		3	KERLINK SA	19-Jun-2024
		3	KUMULUS VAPE SA	17-Jun-2024
		6	LEPERMISLIBRE	30-May-2024
		3	LUCIBEL SA	27-Jun-2024
		5	MICROPOLE SA	28-Jun-2024
		2	NAM.R	23-May-2024
		7	QWAMPLIFY SA	21-Mar-2024
		3	S.M.A.I.O	18-Jun-2024
		6	VOGO	07-Jun-2024
		6	WALLIX GROUP SA	06-Jun-2024
		1	WEDIA	24-May-2024
Gouvernance	1	1	AGRIPOWER FRANCE SASU	28-Nov-2024

7 Annexe 2 – Tableau des assemblées générales de l'année 2023

Société	Date d'AG
AGRIPOWER FRANCE SASU	28-Nov-2024
ALGREEN	27-Aug-2024
ALTHEORA SA	29-May-2024
ARCURE SA	18-Jun-2024
ATEME SA	12-Jun-2024
AXWAY SOFTWARE	06-Dec-2024
	16-May-2024
BLUELINEA	25-Jun-2024
BOA CONCEPT	27-Jun-2024
COGRA 48	18-Oct-2024
ELES SEMICONDUCTOR EQUIPMENT S.P.A.	13-Jun-2024
GENOWAY	28-Jun-2024
GROUPE TERA SA	26-Jun-2024
HUNYVERS	09-Feb-2024
INVIBES ADVERTISING N.V.	23-Jul-2024
	24-May-2024
	26-Jun-2024
ISPD NETWORK	27-Jun-2024
KERLINK SA	19-Jun-2024
KUMULUS VAPE SA	17-Jun-2024
LA SIA S.P.A.	23-Apr-2024
LEPERMISLIBRE	30-May-2024
LUCIBEL SA	27-Jun-2024
MICROPOLE SA	28-Jun-2024
NAM.R	23-May-2024
PROLOGUE SA	27-Jun-2024
QWAMPLIFY SA	21-Mar-2024
	26-Sep-2024
ROCTOOL SA	13-Feb-2024
	26-Jun-2024
S.M.A.I.O	18-Jun-2024
UPERGY SA	24-May-2024
UV GERMI SA	28-Jun-2024
VOGO	07-Jun-2024
WALLIX GROUP SA	06-Jun-2024
WEDIA	24-May-2024